

Recensement des autorités de l'intégrité publique - 33 pays

Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (juillet 2021)

Pays	Entité en charge de l'intégrité publique	Année de création	Autorité indépendante	Statut	Fonctions	Cibles	Conseil et contrôle déontologique dans la fonction publique (reconversion professionnelle, cumul d'activités)	Obligations déclaratives des responsables publics
Allemagne	Division de la prévention de la corruption du ministère fédéral de l'intérieur (BMI)	2004	NON	Division du ministère de l'intérieur	Définit le cadre juridique de la prévention de la corruption, cartographie les risques, met en place des mesures de sensibilisation, d'information et de formation. Définit des règles visant à interdire l'accusation de récompenses/gratifications et de présents/cadeaux divers et encadrant le sponsoring. Un référent « prévention de la corruption » est placé dans tous les services de l'Etat fédéral, qui doit notifier des cas suspects de délit de corruption.	Administration publique	Les membres du gouvernement fédéral et les secrétaires d'Etat parlementaires sont tenus de signaler tout poste occupé en dehors de la fonction publique qui ils ont l'intention d'occuper dans un délai de 18 mois après leur démission. Un tel emploi peut être interdit lorsque l'intérêt public est susceptible d'être compromis. Le Gouvernement fédéral, sur conseil d'un organe consultatif, effectue lui-même ces contrôles.	Les membres du Bundestag déclarent leurs activités professionnelles antérieures, leurs activités rémunérées pendant la durée du mandat, les fonctions dans les entreprises privées et publiques, les fonctions dans les clubs, fondations et associations, les accords sur les activités futures, les participations dans des sociétés privées ou des partenariats, les dons et financements politiques. Ces déclarations sont publiées en ligne sur la page des députés. La non déclaration peut être sanctionnée par le Président du Parlement. Pas d'obligation de déclaration patrimoniale pour les membres du gouvernement, de l'administration fédérale et des Länder.
Autriche	Bureau fédéral anticorruption (BAK)	2010	NON	Division du ministère de l'intérieur	Responsable de la prévention et la lutte contre la corruption, la coopération avec le ministère public pour la criminalité en col blanc et la corruption (WISS) et la coopération entre la police de sécurité et la police criminelle et les institutions étrangères et internationales de lutte contre la corruption	Responsables de la police, responsables et employés ministériels, autorités locales	NON	Les élus doivent déclarer une fourchette de revenus et leurs activités professionnelles. Ces déclarations sont rendues publiques. En plus de leur revenu, les membres du gouvernement fédéral, du gouvernement d'un land, le maire et les conseillers municipaux de Vienne doivent déclarer leur patrimoine. Ces déclarations sont rendues publiques.
Belgique (1/2)	Bureau d'Ethique et de Déontologie administratives (BEDA)	2006	NON	Bureau appartenant au Service Public Fédéral (SPF)	Veille à la mise en oeuvre du cadre déontologique dans la fonction publique fédérale à travers des missions de formation, rend des avis non contraignants concernant le cumul d'activités dans la fonction publique administrative fédérale, veille à la coordination de l'approche des problématiques relatives aux conflits d'intérêts et au cumul de fonctions dans la fonction publique administrative fédérale.	Fonction publique administrative fédérale	OUI	Déclaration de mandats, fonctions, professions et patrimoine auprès de la Cour des Comptes
Belgique (2/2)	Commission fédérale de déontologie	2014	NON	Organe permanent relevant de la Chambre des représentants	La Commission rend des avis confidentiels à la demande d'un membre du Parlement fédéral ou d'un mandataire public fédéral sur une question déontologique particulière le concernant. Elle peut également agir d'initiative ou à la demande de la Chambre, du Sénat, ou des membres du gouvernement, et rendre des recommandations générales sur le plan de la déontologie, qui sont publiées.	Parlement fédéral, mandataire public fédéral	OUI	Déclaration de mandats, fonctions, professions et patrimoine auprès de la Cour des Comptes par les membres des assemblées parlementaires, fédérales et fédérées, les membres belges du Parlement européen, les membres du gouvernement, les membres rémunérés des conseils d'administration de personnes morales de droit public et certains hauts fonctionnaires entre autres. Les déclarations de patrimoine ne sont pas publiées.
Bulgarie	Commission de lutte contre la corruption et de confiscation des biens illégaux (ACCPEK)	2018	OUI	Organe indépendant	Vérifie les déclarations de patrimoine et d'intérêts des titulaires de hautes fonctions publiques et détecte les conflits d'intérêts. En cas de défaut de déclaration, l'ACCPEK peut prononcer une amende administrative.	Titulaires de hautes fonctions publiques	NON	Les députés sont tenus de soumettre une déclaration de patrimoine, de revenus et de dépenses, transmises à la Cour des comptes. L'ACCPEK veille au respect des obligations déclaratives.
Canada	Commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique (CIEC)	2007	OUI	Haut fonctionnaire interne à la Chambre des députés, responsable devant celle-ci, nommé par le gouverneur général du Canada après consultation des partis de la Chambre des députés, indépendant du Gouvernement, nommé pour 7 ans non renouvelable	Chargé d'appliquer la Loi sur les conflits d'intérêts et le Code régissant les conflits d'intérêts des députés. Doit aussi administrer un registre public sur les informations déclarées par les titulaires de charges publiques. Le CIEC peut initier une enquête, auditionner des témoins, publier des rapports d'enquête, prononcer une amende administrative et recommander des sanctions au chef de la chambre.	Députés et titulaires de charge publique (ministres, secrétaires parlementaires, personnel ministériel et personnes nommées par le gouverneur en conseil). Le CIEC n'a pas de compétence sur les membres du Sénat.	OUI : la loi sur les conflits d'intérêts interdit aux titulaires de charges publiques d'occuper un emploi annexé mais le code régissant les conflits d'intérêts des députés ne prévoit pas d'interdiction à cet égard.	Les députés et certains titulaires de charge publique doivent publier des déclarations d'intérêts dans un registre public
Chili (1/2)	Conseil pour la Transparence	2009	OUI	Organe indépendant	Veille au respect de la loi sur la transparence, sur l'accès aux documents administratifs, et sensibilise l'administration à la transparence.	Gouvernement, administration centrale et locale	Information non disponible en ligne	N/A
Chili (2/2)	Contrôleur général de la République	1943	OUI	Organe indépendant	Contrôle la légalité des actes administratifs, s'assure de la bonne administration des fonds publics, examine les déclarations d'intérêts et de patrimoine des responsables publics.	Gouvernement, administration centrale et locale, administrateurs de sociétés publiques	Information non disponible en ligne	Les responsables publics doivent déclarer leurs intérêts et patrimoine. Ces déclarations sont rendues publiques.
Chypre	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Les députés ont obligation de soumettre une déclaration de patrimoine à la commission parlementaire spécialisée.
Croatie	Commission de prévention des conflits d'intérêts (Sukobu Interesa)	2004	OUI	Commission indépendante composée de 5 membres, élus à la majorité des voix des députés pour un mandat de 5 ans renouvelable une fois.	Réception, contrôle et publication des déclarations de patrimoine, d'intérêts de certains responsables publics	Membres du Gouvernement, Parlement, agents publics élus et nommés à des postes élevés, procureurs	NON	Déclaration de patrimoine et de revenu des activités professionnelles et non professionnelles, déclaration du patrimoine et revenu des conjoints et enfants mineurs
Danemark	Agence pour la modernisation de l'administration publique (CEEP)	2011	NON	Agence au sein du ministère des finances	Publie le code de conduite du secteur public et agit comme conseiller juridique aux employeurs du gouvernement central.	Administrations publiques centrales et locales.	NON	Déclaration d'intérêts financiers (activité, rémunération, parts dans des sociétés, accords financiers avec des employés futurs, intérêts commerciaux du partenaire) auprès du Bureau du Premier ministre et du Parlement
Espagne	Bureau des conflits d'intérêts	2006	NON	Bureau du ministère de la politique territoriale et de la fonction publique	Elaboration de normes sur les conflits d'intérêts et l'éthique publique	Hauts responsables publics	Les hauts fonctionnaires sont dans l'obligation de communiquer leurs emplois privés dans les deux ans après avoir quitté la fonction publique.	Dépôt obligatoire d'une déclaration d'intérêts et de patrimoine pour les parlementaires et élus locaux. Les hauts fonctionnaires doivent déclarer leurs activités, leurs intérêts et leur patrimoine tous les ans. Les déclarations d'activités sont rendues publiques sur demande auprès du Bureau des conflits d'intérêts. Les déclarations de patrimoine sont publiées au journal officiel.
Estonie	Conseil de prévention de la corruption	2017	NON	Dépendant du ministère de la Justice, composé de 7 membres représentant différents domaines (Cour des comptes, Parquet, société civile, secteur privé...)	Analyse les activités de lutte contre la corruption en Estonie et fait des propositions au Ministre de la Justice pour prévenir la corruption.	Président, membre du Parlement estonien, membres du gouvernement, juges, hauts fonctionnaires d'administrations centrales et locales, conseillers municipaux	OUI, les ministres sont soumis à une période de carence d'un an après la fin de leur fonction. Un agent public doit s'abstenir d'être embauché par un groupe d'intérêts pour lequel il a pris des décisions en fonction.	OUI, une déclaration d'intérêt doit être remplie dans les 4 mois suivant la prise de fonction puis tous les ans
Etats-Unis	Office of Government Ethics (OGE) / Senate Select Committee on Ethics / House Committee on Ethics	1978/ 1964/ 1967	OUI	Agence exécutive indépendante / Comité restreint des chambres	Prévention des conflits d'intérêts de cadres et employés de l'exécutif fédéral / Traitement des questions liées à l'éthique des parlementaires	Branche exécutive/branche législative	NON	Déclaration détaillée de l'actif et du passif, revenu et patrimoine immobilier du conjoint et des enfants à charges. Les déclarations publiques de la branche exécutive sont consultables sur demande auprès de l'OGE. Les déclarations d'intérêts des membres du Congrès sont consultables en ligne.
Finlande	N/A	1809	NON	Gouvernement central	Le ministère de la Justice fait office d'organe national de coordination du travail anti-corruption en Finlande.	N/A	N/A	Les ministres sont tenus de soumettre au cabinet du premier ministre une déclaration d'intérêts et de patrimoine, discutée ensuite au Parlement. Les parlementaires doivent fournir une déclaration d'intérêts. Les hauts fonctionnaires doivent remplir une déclaration d'intérêts financiers. Ces déclarations sont publiques.

France	Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP)	2013	OUI	Autorité administrative indépendante	Garantit l'intégrité des responsables publics. Elle a pour fonction de : - recueillir et contrôler les déclarations de patrimoine et d'intérêts des responsables publics - prévenir les conflits d'intérêts et contrôler la mobilité public/privé des responsables publics et certains agents publics - promouvoir la transparence et l'intégrité - gérer le registre des représentants d'intérêts La HATVP adopte des décisions contraignantes et peut mener des enquêtes de sa propre initiative.	15 800 responsables publics	OUI	Les déclarations de patrimoine des membres du gouvernement sont consultables en ligne. Les déclarations d'intérêts des membres du gouvernement, des parlementaires, des membres du Parlement européen et de certains élus locaux sont également publiées en ligne. Les déclarations de patrimoine des parlementaires et membres du Parlement européen sont consultables en préfecture.
Grèce	Autorité nationale de transparence	2019	OUI	Autorité indépendante, a repris les responsabilités de l'ancien Secrétariat anticorruption en 2020	Ses fonctions incluent : - La réalisation d'inspections et d'audits - Le développement de politiques de prévention et d'intégrité - La mise en œuvre d'actions de sensibilisation du public.	Administrations publiques centrales et locales, entreprises publiques et privées	Un groupe de travail élabore un code de conduite professionnelle et d'éthique	Les députés doivent déclarer leurs intérêts et patrimoine, dans des déclarations rendues publiques.
Hongrie	Commission des immunités, incompatibilités et du contrôle des mandats (CIICM)	2012	NON	Organe interne au Parlement. Cette commission se compose de six membres, dont trois sont issus du parti au pouvoir et trois de l'opposition.	Au Parlement, la CIICM établit la liste des déclarations reçues	Députés	Information non disponible en ligne	Les députés doivent déposer une déclaration de patrimoine rendue publique sur le site du parlement. La déclaration des membres de la famille du député n'est pas rendue publique.
Irlande	Commission des normes de la fonction publique - SIPO	2001	OUI	Organisation indépendante et non partisane	Contrôle le financement des élections, les dépenses publiques destinées au financement des activités parlementaires, l'inscription des lobbyistes sur un registre en ligne et les déclarations d'intérêts des responsables publics. La SIPO a le pouvoir d'enquêter sur des éventuels manquements, d'auditionner des témoins et de se faire communiquer des documents	Parlementaires, responsables publics, membres du gouvernement	Période de douze mois suivant la fin des fonctions durant laquelle le fonctionnaire doit solliciter l'accord de sa hiérarchie pour accepter un emploi risquant de faire naître un conflit d'intérêts. Aucune sanction n'existe en cas de non-respect de cette période de carence.	Le SIPO reçoit également les déclarations d'intérêts de la part du Parlement, qui tient un registre public. Les déclarations sont transmises par le Parlement, qui se charge de les publier en ligne annuellement en format pdf. Les déclarations peuvent comporter des éléments sur la rémunération, le patrimoine, la détention d'actions ou de siège au sein de conseil d'administration d'entreprises.
Italie (1/2)	Autorité nationale anticorruption (ANAC)	2012	OUI	Autorité indépendante	L'ANAC est responsable de la prévention de la corruption dans les administrations publiques et les entreprises contrôlées par l'Etat. A travers la mise en œuvre de standards de transparence, la surveillance des marchés publics et la promotion de l'intégrité dans le secteur public. L'ANAC a des pouvoirs d'inspection et peut collaborer avec d'autres autorités telles que les autorités judiciaires. Elle dispose de pouvoirs de sanctions sur les plans triennaux de prévention de la corruption élaborés par les administrations publiques. Elle peut annuler un contrat de service public dans le cadre de son contrôle des mobilités public-privé.	Parlement, magistrats, cadres, administrations publiques, certains fonctionnaires	OUI : Contrôle des incompatibilités de fonctions administratives avec des emplois privés. L'ANAC contrôle également les mobilités public-privé dans la fonction publique et a également une fonction consultative sur les autorisations de réalisation de missions externes par les responsables administratifs de l'Etat et les organismes publics nationaux.	Les Présidences des chambres s'assurent de la publication des déclarations de patrimoine et de revenus des parlementaires en ligne (fichier papier numéroté), dans les 60 jours suivant leur élection. Les gastronomes du secteur public sont censés déclarer le montant des revenus et des collaborations externes.
Italie (2/2)	Antitrust : autorité de la concurrence	1990	OUI	Autorité indépendante	Evalue et sanctionne les cas de conflits d'intérêts des membres du gouvernement.	Membres du gouvernement		L'antitrust a contrôlé 378 déclarations de situations patrimoniales en 2020.
Lettonie	Bureau de prévention et de lutte contre la corruption (KNAB)	2002	NON	institution administrative, placée sous la supervision du Cabinet des ministres, exécutée par le Premier Ministre qui "se limite au contrôle de la légalité des décisions."	Lutte contre la corruption de manière coordonnée et globale par la prévention, l'investigation et l'éducation. Reçoit, contrôle et publie les déclarations de patrimoine et de conflits d'intérêts.	Parlement, agents publics, certains fonctionnaires, juges, policiers, secteur privé	NON	Déclaration annuelle adressée au service des recettes publiques et au KNAB (emplois annexes, intérêts commerciaux, patrimoine, revenus, passif)
Lituanie	Commission supérieure d'éthique institutionnelle (CSEI)	2008	NON	Autorité collégiale rendant des comptes au Parlement (Seimas).	Prévention de la corruption. N'a pas de pouvoirs d'enquête propre ou de sanctions.	Représentants politiques, représentants de l'Etat, fonctionnaires, présidents de partis politiques	OUI : service de conseil virtuel pour les questions de déontologie des fonctionnaires, animation d'un réseau d'agents de la conformité au sein de l'administration	Les députés et certains responsables publics doivent déclarer leur revenu, patrimoine, leurs intérêts privés et ceux de leur conjoint. Ces déclarations sont rendues publiques. Parmi les déclarants on compte les médecins et pharmaciens du secteur public.
Luxembourg	Comité de prévention de la corruption (COPRECO)	2007	NON	Dépend du Ministère de la Justice (présidé par le ministre de la Justice, pas de budget propre)	Conseille le gouvernement dans la lutte contre la corruption.	Toutes les instances gouvernementales et l'administration publique	Information non disponible en ligne	Les membres du gouvernement doivent déclarer lors de leur entrée en fonctions leurs activités rémunérées au cours des dix ans précédant leur entrée en fonction, leurs parts dans des entreprises, les activités professionnelles exercées par leurs conjoints. Les parlementaires doivent déclarer leurs activités professionnelles et autres fonctions rémunérées. Ces informations sont accessibles au public pour consultation à la Chambre.
Malte	Commissaire aux normes de la vie publique	2018	NON	Nommé par le Président de Malte sur décision aux 2/3 du Parlement. Responsable devant la commission des normes dans la fonction publique.	A pour fonction de : - vérifier les déclarations d'intérêts et de patrimoine des responsables publics ; - enquêter sur les violations des règles éthiques ; - suivre l'évolution des activités de lobbying et faire des propositions générales pour la gestion des risques qui y sont liés ; - surveiller l'absentéisme des parlementaires et gérer le système de sanctions financières qui y est applicable ; - conseiller le gouvernement et formuler des recommandations générales concernant les questions ci-dessus. Peut mener des enquêtes de sa propre initiative.	Chambre des représentants, y compris les ministres, les secrétaires parlementaires et les assistants parlementaires, ainsi qu'à tout autre agent public désigné par le gouvernement par une décision spéciale	NON	Les parlementaires, ministres et agents publics doivent déposer une déclaration d'intérêts et de patrimoine.
Norvège	Norwegian National Agency for the Investigation and Prosecution of Economic and Environmental Crime	1989	NON	Unité de police et autorité de poursuite judiciaire dirigée par des procureurs publics	Lutte contre la criminalité économique et environnementale	N/A	N/A	Les membres du gouvernement et les parlementaires doivent déclarer leurs activités et intérêts économiques. Leurs déclarations sont conservées par le Parlement.
Nouvelle-Zélande	The State Services Commissioner définit les standards d'intégrité à travers les services de l'Etat.	2013	OUI	Agence publique	S'assure du respect du code de conduite "Standards d'intégrité et de conduite" dans la fonction publique d'Etat. Fournit des conseils d'interprétation du code. Peut mener des enquêtes sur les sujets de conduite et d'intégrité dans les services de l'Etat.	Fonction publique d'Etat et collaborateurs ministériels	NON	Les intérêts doivent systématiquement être déclarés pour les emplois qui font l'objet d'une nomination du gouvernement.
Pays-Bas	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Une circulaire de 2017 interdit toute activité de lobbying aux anciens membres du Cabinet dans les deux ans à compter de la cessation des fonctions.	Les membres de la chambre des représentants et du Sénat déclarent leurs emplois et intérêts extérieurs aux secrétariats de leur chambre, ainsi que le revenu annuel qu'ils tirent ou en attendent. Ces déclarations sont rendues publiques. Les membres de cabinet sont censés identifier eux-mêmes les intérêts problématiques et les communiquer au futur premier ministre.
Pologne	Bureau Central Anticorruption (BCA)	2006	NON	Organe de l'administration publique dont le directeur est nommé pour 4 ans par le Premier ministre et peut voir son mandat renouvelé une seule fois. C'est également le Premier ministre qui supervise son travail.	Prévention de la corruption, vérification des déclarations de patrimoine des personnes assumant des fonctions publiques. Peut mener des enquêtes de sa propre initiative.	Personnes exerçant des fonctions publiques, institutions de l'Etat, collectivités locales	NON	Le Président de la République, les ministres et vice-ministres, les secrétaires et sous-secrétaires d'Etat, les directeurs de cabinet ministériels et chefs de chancellerie et les membres du Parlement doivent remplir une déclaration de patrimoine à la prise et à la fin des fonctions ainsi que tous les 31 mars. Les activités exercées par les conjoints sont déclarées. Les déclarations collectées par le Parlement sont publiques.
Portugal	Conseil pour la prévention de la corruption	2008	OUI	Organe administratif indépendant qui travaille avec la Cour des comptes	Prévention de la corruption. Peut mener des enquêtes de sa propre initiative.	Les autorités publiques, les organismes, les bureaux et les agences des autorités centrales régionales et locales, ainsi que les entités commerciales du secteur public doivent collaborer avec le CPC.	Pendant trois ans après avoir occupé une fonction publique, un individu ne peut accepter d'emploi dans une société privée ou commerciale qui a été impliquée dans des relations contractuelles, réglementaires ou directes avec l'organisme public l'employant précédemment.	Les parlementaires doivent présenter une déclaration de revenus et de patrimoine ainsi que des fonctions occupées en tant que dirigeant ou associé. Ces déclarations doivent être présentées à la Cour constitutionnelle. Les déclarations d'intérêts sont soumises à la commission d'éthique de l'Assemblée.

République Tchèque	Unité de lutte contre la corruption	2014	NON	Fait partie du Département des conflits d'intérêts et du Département de la lutte contre la corruption, Section du contrôle et de la justice du Ministère de la justice.	Coordonner les activités des différents ministères dans la lutte contre la corruption, élaborer des analyses des mesures possibles conduisant à la réduction du risque de corruption dans le cadre des activités de l'administration publique et à une transparence accrue de ses activités en utilisant des modèles nationaux et étrangers. N'a pas de pouvoir d'enquête propre.	Ministères	NON	Les parlementaires doivent présenter une déclaration d'intérêts personnels et d'activités ainsi qu'une déclaration de patrimoine et de revenus, de cadeaux et de leur passif au comité du mandat et de l'immunité de la chambre ou ils siègent.
Roumanie	Agence Nationale d'Intégrité (ANI)	2007	OUI	Autorité administrative autonome opérant au niveau national	Assurer l'intégrité dans l'exercice des fonctions publiques; Prévenir la corruption institutionnelle en évaluant les déclarations de patrimoine, les incompatibilités et les conflits d'intérêts potentiels lors de l'exercice des fonctions publiques. Procédures de collecte, de traitement, d'évaluation et de publication des déclarations de patrimoine de responsables publics en ligne. Possibilité d'infliger des amendes.	Députés, sénateurs, présidents et vice-présidents des conseils de comités, ministres, secrétaires généraux, magistrats, fonctionnaires élus locaux, personnes ayant des postes de direction et/ou de contrôle au sein d'institutions publiques.	OUI	OUI
Royaume-Uni (1/5)	Commission des normes de la vie publique (CSPL)	1994	NON	Le comité est composé de 8 membres, tous nommés par le Premier ministre. 4 membres "indépendants", dont le président, sont sélectionnés par concours, pour 5 ans non renouvelable. 3 autres membres "politiques" sont nommés pour 3 ans renouvelable sur avis des trois principaux partis.	- Conseiller le Premier ministre sur les questions éthiques relatives aux normes de la vie publique - Mener des enquêtes générales sur les normes de conduite - Contrôle du financement des partis politiques et des normes éthiques des services publics fournis par le secteur privé Le CSPL ne peut faire que des enquêtes générales et collecter des données anonymisées.	Tous les titulaires de charge publique, élus ou non, à l'exception des parlementaires et des membres du gouvernement	NON	N/A
Royaume-Uni (2/5)	Comité consultatif des nominations professionnelles (ACDBA)	1975	NON	Organisme public non ministériel	Fournit des avis sur les candidatures des anciens ministres et des plus hauts fonctionnaires de la Couronne qui souhaitent occuper des postes extérieurs dans les deux ans après leur départ de la fonction publique. Le Premier ministre prend la décision finale.	Ministres, hauts fonctionnaires, conseillers spéciaux et officiers militaires	OUI	N/A
Royaume-Uni (3/5)	Equipe centrale du Cabinet chargée des questions de rectitude et d'éthique		NON	Equipe de fonctionnaires dépendant du Cabinet et du Premier ministre	Tenir à jour les codes de conduite, superviser le processus de déclaration des intérêts des ministres, publier sur les cadeaux et rencontres des ministres avec des organisations extérieures et médias	Ministres, conseillers spéciaux et fonctionnaires	OUI	Une liste des intérêts des ministres est actualisée tous les six mois
Royaume-Uni (4/5)	Conseiller indépendant sur les intérêts des ministres	2006	NON		Donne des avis confidentiels à la demande des ministres et conduit des enquêtes à la demande du Premier ministre.	Ministres	OUI	N/A
Royaume-Uni (5/5)	Commissaire parlementaire aux normes	1995, 2010	NON	Fonctionnaires de la Chambre des communes et de la Chambre des Lords	Donner des conseils et enquêter sur le respect des codes de conduite des Chambres, tenir le registre des intérêts financiers des parlementaires	Parlementaires	OUI	Les commissaires tiennent les registres des intérêts financiers des parlementaires, qu'ils actualisent tous les quinze jours.
Slovaquie	Commission du Conseil national sur l'incompatibilité des fonctions	1996	NON	Commission du Conseil National (parlement monocaméral)	1. Tient le registre des fonctions, emplois, activités et situation patrimoniale déclarés par les agents publics et les rend publics sous certaines conditions; 2. Evalue l'incompatibilité de la fonction de l'agent public avec d'autres fonctions exercées par ce dernier; 3. Prévoit tout conflit d'intérêts personnel de l'agent avec l'intérêt public et prononce le cas échéant des sanctions en cas de méconnaissance de leurs obligations par les agents publics ou en cas d'écarts dans leurs déclarations de patrimoine.	Membres du gouvernement, secrétaires d'Etat, agents publics	OUI	Les parlementaires doivent publier une déclaration d'activités et d'intérêts économiques. Les responsables publics doivent déclarer leurs activités rémunérées et leur situation patrimoniale sous certaines conditions.
Slovénie	CPC : Commission for the prevention of corruption	2010	OUI	Agence indépendante	Déclaration de patrimoine, d'intérêts, lobbying (réception, contrôle et publication)	Membres du gouvernement, parlement, autres élus, hauts fonctionnaires (les membres du Conseil national ne sont pas tenus de déposer une déclaration de patrimoine)	Non disponible en ligne	Les ministres et secrétaires d'Etat doivent soumettre une déclaration de patrimoine à la CPC un mois après leur entrée en fonction ou fin de mandat et un an après la cessation de leurs fonctions.
Suède	Unité nationale anti-corruption du bureau du procureur général	2003	NON	Dépend du procureur national	L'Unité gère tous les soupçons criminels de corruption. Les soupçons criminels étroitement liés à ces crimes sont également traités. L'Unité participe à des projets collaboratifs sur la corruption, spécifiquement destinés aux autorités.		NON	NON

SOURCES

Liste du GRECO
Membres et observateurs du GRECO
Liste AFA
Rapport du Trésor sur certains pays
Liste de contacts de l'EPAC

<https://www.coe.int/fr/web/greco/national-anti-corruption-authorities>
<https://www.coe.int/fr/web/greco/structure/member-and-observers#f%22222358830%22%431>
<https://www.agence-francaise-anticorruption.gouv.fr/fr/international/autres-dispositifs-anticorruption-travers-monde>
<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/d68b53ab-8d1c-4e3d-bde8-d1c0d9d6b3d7/files/2c42e298-c7a2-4903-b3d7-7fd42a3e6e79>
https://www.epac-eacn.org/images/news_images/EPAC%20EACN%20CC%202019_WEB%20NOV19.pdf

Rapports nationaux du forum sur la déontologie politique du ForinCIP

<https://univ-droit.fr/actualites-de-la-recherche/manifestations/31962-la-deontologie-politique>